

## PROCES VERBAL

### DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt janvier, à 20 heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 13 janvier 2026, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de BLANZAC, sous la présidence de Monsieur Pierre ROUMILHAC, Maire de BLANZAC.

Présents : Mrs ROUMILHAC Pierre, PREVOT Alain, Mme LAGOUTTE Delphine, M. COLIN Alexandre, Mme VAN DEN BERGHE Marie, Mrs IMBERT Laurent, MATHIEU Alain et Mme GAUCHON Danielle

Nombre de membre en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2025 :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par vote à main levée.

- **Actualisation du linéaire de voirie :**

Le Conseil Départemental a informé les communes que depuis 2025 les services de l'Etat prenaient désormais en compte la longueur de voirie calculée par l'IGN, et non plus la longueur déclarée par les communes comme jusqu'alors. Le Maire rappelle que ce nombre servait de base pour les dotations, notamment la DGF.

Le tableau de classement établi en 2009 par la DDE nous donnait un linéaire de 23,348 km de routes communales, l'IGN quant à lui trouve 28,318 km, soit 4,970 km de plus.

Le Conseil Départemental demande donc à chaque commune de confirmer son kilométrage exact.

Après consultation du site de l'IGN, il s'avère que certaines voies totalement privées apparaissent comme étant communales : la voirie interne à CMBM, la route menant au château du Monteil, l'ancienne route départementale autour du giratoire, les chemins d'accès aux maisons des Landes et de Mon Idée, les routes des zones d'activité...

Par contre certaines routes qui pourraient être ajoutées n'y figurent pas. C'est le cas au Chablard mais il s'agit d'un cul de sac. Les ajouter signifiera les entretenir. Par contre la « route neuve » du Maubert ne figure pas sur le classement IGN mais est bien dans notre tableau de classement.

Le Maire ajoute que la délibération du 5 décembre 2016 intégrait le chemin de la mare au Maubert pour une longueur de 100 mètres. Il propose donc de rester sur l'ancien kilométrage.

Ainsi, après délibérations et par vote à main levée, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir comme longueur de voirie les 23 348 mètres auxquels s'ajoutent les 100 mètres du chemin de la Mare au Maubert soit une longueur totale de 23 448 mètres.

- **Demande de subvention :**

Le maire fait part du courrier du lycée des Métiers – Arts et Techniques du Mas Jambot dans lequel il sollicite une aide financière. En effet, cet établissement envisage d'organiser un voyage à Genève pour découvrir le siège de l'ONU à destination des élèves élus (délégués de classe, représentants au conseil de vie ou d'administration). Ce séjour concerne un élève domicilié à Blanzac.

Avant qu'il soit procédé au vote, le maire rappelle que jusqu'alors le conseil municipal accordait une aide à hauteur de 50 euros.

Ainsi, après en avoir délibéré, et par vote à main levée, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 50 euros au lycée en précisant que cette aide ne sera versée qu'à l'issue du voyage sur présentation d'un justificatif de participation réelle de l'élève.

- **Avis sur le parc éolien de Berneuil- Saint-Junien-les-Combes :**

L'enquête publique concernant le projet d'installation de 6 éoliennes sur ces deux communes et Blanzac étant située dans le rayon des 6 kilomètres autour du projet, le conseil municipal est invité à donner son avis.

Marie VAN DEN BERGHE intervient en disant qu'elle trouve ça fou qu'il y ait autant d'éoliennes et pense qu'ils veulent « rentabiliser le truc ». Mais elle pense également qu'il est compliqué de dire non dans la mesure où Blanzac a les siennes. Alexandre COLIN lui fait remarquer qu'il n'y en avait pas autant à l'époque. Le maire

ajoute par ailleurs qu'une éolienne est beaucoup plus rentable que le photovoltaïque au sol sachant qu'il faut 3 hectares pour produire la même énergie qu'une seule éolienne.

Le conseil municipal procède donc au vote à main levée et après délibérations, Marie VAN DEN BERGHE et Alain PREVOT votent contre ce projet.

Le maire, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU et Danielle GAUCHON décident quant à eux de s'abstenir.

- **Avis sur le poste RTE Marche Limousine :**

RTE et ENEDIS ont présenté un projet de création de poste source 400, 225, 20 KV dans le nord ouest du département sur les communes de Bellac, Berneuil, Blanzac et Saint Junien Les Combes entre la RD1 au nord et la limite Blond Berneuil (Le Vincou) au sud. Ce projet aurait une capacité de raccordement d'environ 450 MW et consisterait à créer un point de raccordement à la ligne de 400 KV existante.

4 sites ont pu être étudiés :

- Emplacement A (Bellac) : Possibilité d'espèces protégées, fort linéaire boisé, négociations à poursuivre avec les propriétaires.
- Emplacement B (Blanzac) : Accord des propriétaires et des exploitants, faible impact sur des espèces protégées, petite zone humide en bordure, le pourtour est composé de bois et haies protégeant le visuel des habitations.
- Emplacement C (St Junien Les Combes) : Pas d'accord avec les propriétaires exploitants.
- Emplacement D (Berneuil) : Enjeux environnementaux forts, aucun accord avec les propriétaires.

Parmi les 4 points envisagés, le site situé sur la commune de Blanzac semble être le site de moindre impact car avec le moins de contraintes notamment par exemple avec les espèces protégées.

Si le conseil municipal émet un avis favorable, le PLUI va devoir être révisé car les parcelles concernées sont actuellement classées en zone A.

Marie VAN DEN BERGHE fait remarquer que tous ces projets manquent de coordination en citant la haie plantée il y a à peine un an pour cacher les éoliennes et qui risque d'être supprimée pour cette nouvelle installation.

Face à ces considérations, après délibérations et par vote à main levée, alors que Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT et Danielle GAUCHON décident de s'abstenir, le maire, Alain PREVOT, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN et Alain MATHIEU décident eux d'approuver ce projet.

- **Avis sur le projet de parc photovoltaïque :**

Le maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire concernant un parc photovoltaïque au lieu-dit Mon Idée avait été déposé par la société CPV sun40 en 2024. Ce projet porte sur une surface totale de 7,5 ha situé de part et d'autre de la piste de l'aérodrome privé, et à proximité immédiate de la RN 145 et d'une habitation. Les occupants de cette dernière qui ont eu connaissance du projet par hasard y sont opposés. Ils ont fait un courrier en ce sens.

Son premier avis était très réservé compte tenu de la proximité de la route, et surtout de l'accès annoncé sur le plan par la 145, alors qu'il n'existe aucune entrée. Celle-ci ne pourrait se faire que par la petite route communale.

Il ajoute que des pièces complémentaires ont été déposées au mois de décembre. Le projet initial d'agrivoltaïque s'est ainsi transformé en photovoltaïque. Il précise par ailleurs qu'il y aurait une grosse conduite d'eau qui passerait sous ces terrains.

Il envisage donc d'émettre un avis défavorable et demande celui du conseil municipal.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter contre ce projet.

- **Densification des Points d'Apport Volontaire (P.A.V) :**

Le maire porte à la connaissance de l'assemblée le mail envoyé ce jour par la CCLHLeM dans lequel celle-ci informe la mairie de l'installation d'un container supplémentaire à la station afin de réduire les dépôts déposés tout autour. Dans ce même message elle indique que les habitants du Chablard ont sollicité l'entreprise COVED pour demander une collecte en porte à porte ce qui leur coûterait beaucoup trop cher. La CCHLeM propose donc d'installer un P.A.V dans ce village.

Le Maire rappelle que lors d'une précédente séance il avait été évoqué la possibilité d'installer des containers dans les plus gros villages à savoir le Maubert, Charbonnières et le Chablard. La CCHLeM avait alors répondu que si de nouveaux containers étaient installés ça ne pouvait être qu'à côté des P.A.V existants.

Ainsi, dans un souci d'équité, et compte tenu du nombre de foyers résidant dans ces villages, le conseil municipal décide, à l'unanimité et par vote à main levée de demander à la CCHLeM qu'elle installe de nouveaux containers dans les villages du Chablard, du Maubert, de Charbonnières, et Gattebourg.

Danielle GAUCHON demande par ailleurs si le point d'indice avait changé. Le Maire lui répond alors par la négative contrairement à ce qui avait été annoncé par la CCHLeM.

- **Questions diverses :**

- Commission pour la révision des listes électorales : le Maire informe l'assemblée que celle-ci doit se réunir entre le 19 et le 22 février. La date retenue sera donc le 19 février.
- Laurent IMBERT parle ensuite du mur mitoyen à sa grange qui continue de s'écrouler notamment sur la voie publique ce qui va nécessiter un arrêté de péril. Le maire lui propose de se rendre sur place.

Le Maire demande ensuite s'il y a d'autres questions ou observations. Ce qui n'est pas le cas.

Le conseil municipal fixe alors la date de la prochaine réunion au 3 mars.

Enfin, la séance est levée à 21h25.